



Bulletin d'ARCH sur COVID-19 : Interdiction de visite dans les foyers de groupe de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Ceci est un résumé en langage simple du « Bulletin d'ARCH sur COVID-19 : Les personnes vivant dans les foyers de groupe de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle doivent avoir accès à des personnes de soutien essentielles ».

De nombreuses agences de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario interdisent les visites. Ces interdictions disent que la famille et les amis ne sont pas autorisés à visiter ou à entrer dans un foyer de groupe.

Les interdictions de visite sont un moyen important pour les agences d'assurer la sécurité de leur personnel et de leurs résidents et d'aider à arrêter la propagation de la COVID-19.

Mais certaines personnes ayant un handicap ont besoin que leur famille ou des amis proches viennent dans leur foyer de groupe. Ces personnes peuvent avoir des besoins de soutien élevés. Sans l'aide de leur famille ou d'un ami proche, ils n'obtiendront pas le soutien dont ils ont besoin pour rester en bonne santé. Par exemple, certaines personnes ne parlent pas. Ils communiquent en utilisant des sons et des mouvements. Sans l'aide de leur famille ou d'un ami proche, ils ne pourront pas faire savoir au personnel du foyer de groupe comment ils se sentent et ce dont ils ont besoin.

ARCH et certaines personnes ayant un handicap croient qu'il est important que les foyers de groupe bénéficient d'une exemption des interdictions de visite. Cela signifie qu'un membre de la famille ou un ami proche devrait être autorisé à entrer dans un foyer de groupe si une personne qui y vit a besoin d'un soutien que le personnel du foyer de groupe ne peut pas lui apporter. Cela ne signifie pas que toute personne vivant dans un foyer de groupe aura droit d'avoir un visiteur. L'exemption est seulement pour un petit nombre de personnes qui ont absolument besoin de soutien ou de soins que le foyer de groupe ne peut pas leur fournir.

Cela se produit déjà dans d'autres endroits comme certains hôpitaux et les foyers de soins de longue durée pour les personnes âgées. Dans ces endroits, aucun visiteur n'est autorisé, à l'exception d'un membre de la famille ou d'un ami qui apporte un soutien dont la personne âgée ou la personne hospitalisée a absolument besoin.

Si vous vivez dans un foyer de groupe en Ontario et que vous vous inquiétez de l'interdiction de visite dans votre foyer de groupe, vous pouvez appeler ARCH pour obtenir des conseils juridiques privés et gratuits.

Le numéro de téléphone d'ARCH est le 1-866-482-2724.